



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

IUT

Question écrite n° 109444

Texte de la question

M. Pierre Forgues * attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation difficile des instituts universitaires de technologie (IUT). Depuis 2002, les moyens alloués à ces IUT baissent de manière régulière alors que dans le même temps, ces instituts se sont mobilisés pour la mise en place de plus de la moitié des licences professionnelles, nouveau diplôme favorisant l'insertion immédiate de nombreux étudiants. Le ministère de l'éducation nationale calcule une dotation globale de fonctionnement (DGF) théorique correspondant à un fonctionnement normal des IUT. Cependant la DGF réellement versée ne représente qu'une partie de la dotation nécessaire. Le taux de couverture pour l'ensemble des IUT est en baisse constante depuis 2002 : de 0,966 en 2002, il est passé à 0,874 en 2006. Pourtant, en 2003, le ministère s'était engagé sur un taux minimum de 0,89. Pour revenir à cette situation, l'État aurait dû injecter 7,7 MEUR supplémentaires. De plus, depuis 2000, les créations de postes en IUT ne répondent pas aux besoins générés par l'augmentation de 11 % des effectifs étudiants. La mise en place des nouveaux parcours pédagogiques instaurés par l'arrêté du 3 août 2005 génère une augmentation du nombre d'heures complémentaires d'enseignement, sans qu'aucune rallonge budgétaire ne soit prévue. Il est à noter que les commissions d'évaluation soulignent systématiquement que les IUT ne sont plus en mesure de renouveler suffisamment leurs plateaux techniques en raison de la non-attribution des financements nécessaires. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin de permettre aux IUT de continuer à dispenser des formations de qualité, qualifiantes et répondant aux besoins du marché du travail.

Texte de la réponse

Depuis trois ans, un effort tout particulier a été réalisé pour augmenter les moyens de fonctionnement des instituts universitaires de technologie (IUT). Ainsi, la dotation globale de fonctionnement de ces établissements a progressé de 6,8 MEUR, soit une augmentation de plus de 5 %. Par ailleurs, chaque année les dotations des IUT sont revalorisées en cours d'exercice pour tenir compte de l'évolution des effectifs ou de l'ouverture de nouveaux départements. À ce titre, un complément de plus de 1 MEUR a été accordé aux IUT au cours de l'année 2006 au bénéfice de certains établissements. Ces moyens budgétaires supplémentaires se sont aussi accompagnés de créations d'emplois. Ainsi, dans le cadre de la répartition des moyens 2006, cent cinquante-sept emplois supplémentaires ont été implantés en IUT : cent vingt et un au titre des structures existantes (soixante-dix enseignants-chercheurs et cinquante et un IATOS) et trente-six au titre de l'ouverture de dix nouveaux départements (vingt et un enseignants-chercheurs et quinze IATOS). Au total, les IUT ont reçu 138,48 MEUR et disposent de 10 119 emplois d'enseignants et 4 406 emplois d'IATOS.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Forgues](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109444

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11501

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 305